

2024 Modern Slavery Report by Paradox Security Systems Ltd.

1. Introduction

Ce rapport est produit par Paradox Security Systems Ltd. – BN 10531 2516 RC0002 (« Paradox », la « Société » ou « nous ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 (la « Période de présentation ») et décrit les étapes prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à toute étape de la production de biens au Canada ou ailleurs ou de biens importés au Canada par la Société.

Ce rapport constitue le premier rapport préparé par la Société conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »).

2. Notre structure, nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement

Établie dans la province de Québec, Canada, Paradox innove et fabrique des systèmes d'alarme et expédie ses produits partout dans le monde. Nous concevons les plastiques, le matériel et les firmwares au sein de nos établissements privés. Nous traitons avec des fournisseurs principalement aux États-Unis d'Amérique ainsi qu'en Asie pour nous approvisionner en matières premières. Après examen, nous pouvons confirmer que bon nombre de nos relations commerciales avec nos fournisseurs remontent à plus de vingt-cinq (25) ans. Nous vendons nos produits à des distributeurs, qui les revendent à leur tour à des installateurs, qui effectuent à leur tour l'installation. Nous servons le marché professionnel de l'installation de systèmes d'alarme.

3. Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Nous considérons le respect des droits de l'homme comme une responsabilité fondamentale des entreprises.

En ce qui concerne les postes à temps plein, Paradox n'emploie que des adultes au Canada. Nous offrons des conditions d'emploi qui dépassent les règlements de la Loi sur les normes du travail (la « LTA »), qui détermine des normes minimales d'emploi pour tous les employés. Nous avons également plusieurs audits par année de la CNESST qui abordent une multitude de facteurs, comme la sécurité et le harcèlement. Bien que nous puissions occasionnellement embaucher des étudiants d'été, ils doivent être âgés de 16 ans ou plus et sont retenus sur une base volontaire, conformément à l'ARLS.

Concernant les fournisseurs étrangers, nous veillons à sélectionner des entreprises jouissant d'une réputation internationale, cotées sur une bourse certifiée, ce qui leur impose de se conformer à des exigences législatives similaires à celle à laquelle nous sommes désormais soumis en vertu de la Loi. À cette fin, ces entreprises doivent se conformer aux scores ESG pour garantir l'adoption des meilleures pratiques et le reporting des données non financières. Nous examinons les nouveaux fournisseurs en collectant des informations sur leurs pratiques commerciales et d'emploi.

Paradox recueille des informations sur le recrutement des travailleurs et maintient des contrôles internes pour garantir que tous les travailleurs sont recrutés volontairement. La Société contrôle également ses fournisseurs.

4. Processus de politiques, de gouvernance et de diligence raisonnable

a. Déclaration des droits de l'homme

Chez Paradox, nous nous opposons fermement au recours au travail des enfants ou au travail forcé. À cette fin, nous attendons de notre entreprise, ainsi que de nos partenaires commerciaux, qu'ils partagent cette position, tant en public qu'en privé.

b. Code d'éthique

Notre code d'éthique, partagé avec tous les employés de l'entreprise, met l'accent sur nos valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de loyauté. Ces normes sont imposées à chaque employé.

c. Politique de signalement et de non-représailles

Nous demandons à tout employé préoccupé par le travail des enfants ou le travail forcé d'exprimer ses soupçons à la direction, aux ressources humaines ou à tout représentant légal de l'entreprise.

5. Évaluer et gérer nos risques

Nous avons entamé le processus d'identification des risques, mais nous reconnaissons que, depuis ce premier rapport, il existe encore des lacunes dans nos évaluations. Nous continuons de surveiller et d'évaluer les impacts négatifs sur nos opérations, nos chaînes d'approvisionnement et nos relations commerciales. Même si nous estimons que nos risques sont minimes, ces risques peuvent être présents dans les domaines suivants :

- Les matières premières ou matières premières utilisées dans ses chaînes d'approvisionnement ;
- Fournisseurs de deuxième niveau ;
- Fournisseurs de troisième niveau ; et
- Le recours à une main d'œuvre externalisée, sous-traitée ou sous-traitée.

De plus, l'approvisionnement en matières premières et en composants électroniques en provenance d'Asie comporte le risque que des entités étrangères utilisent le travail des enfants ou le travail forcé dans leurs cycles d'exploitation et, en retour, importent, paradoxalement, ces marchandises au Canada. Comme décrit ci-dessus, pour contrer ces risques, nous sommes très sélectifs vis-à-vis de nos fournisseurs, et travaillons uniquement avec des fournisseurs soumis à des normes similaires à celles de Paradox en matière de lutte contre le travail des enfants ou le travail forcé.

Concernant la sous-traitance de notre production en Asie, nous avons visité l'usine à plusieurs reprises afin de valider la qualité des conditions de travail et de nous assurer qu'il n'y avait pas de recours au travail des enfants ou au travail forcé.

**2024 Modern Slavery Report
by Paradox Security Systems Ltd.**

6. Mesures correctives

Nous proposons un mécanisme de signalement à nos employés et fournisseurs en cas de problèmes ou de violations éthiques ou juridiques. Les employés et les fournisseurs sont invités à tout moment à exprimer leurs préoccupations conformément aux directives de l'entreprise.

7. Formation

Les employés de Paradox reçoivent régulièrement des formations personnalisées sur des sujets éthiques et nos politiques. De plus, les nouvelles recrues reçoivent toute la documentation pertinente contenant des lignes directrices sur ces questions.

8. Évaluation de l'efficacité

L'entreprise a mis en place un certain nombre de mesures pour empêcher le recours au travail forcé ou au travail des enfants.

À cette fin, comme détaillé ci-dessus, nous avons effectué plusieurs visites sur une période de vingt-cinq (25) ans avec notre partenaire de fabrication sous-traitant actuel en Asie pour nous assurer qu'il n'y a aucun recours au travail forcé ou au travail des enfants, que ce soit directement ou indirectement. Concernant l'approvisionnement en matières premières en provenance d'Asie, nous limitons nos relations avec des sociétés internationales soumises à des normes similaires à celles de Paradox.

9. Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par Ali Kobeissi, chef des finances et directeur du site. J'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans ce rapport. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour la période de déclaration indiquée ci-dessus.